

Séance du 6 Janvier 1949.

Le six Janvier mil neuf cent quarante-neuf, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, à vingt heures 30 minutes, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Dr J. Grand, Maire.

Etaient présents : M. M. Barthélémy, Orliac, G. Loubieille, Loo, Lagardelle, Pujau, L. Doumerc, St. Blanquat, J. Dufos, Lamolle, Cam. Cécille B.

Absents excusés : M. M. Barone B. Birabent, Battie, Dr. Laul, Bouche.

Absents : M. M. Verdier, Lacoste, G. Tournier, Bandine.

Lecture a été faite du procès verbal de la précédente séance, qui a été adopté à l'unanimité des membres présents.

M. M. Lamolle est nommé secrétaire de séance.

= Ordre du jour =

- 1^o Fourniture municipale d'essence,
- 2^o Terrain d'entres (Saguet)
- 3^o pétition de la Fédération des locataires de Montjean.
- 4^o Droits de place,
- 5^o Demande de service militaire Babette

Le Maire rappelle à ses collègues que, depuis
le 2 Janvier courant, le camion-benne assure régulièrement le service d'enlèvement des ordures ménagères et autres déchets municipaux.

D'après les premiers calculs faits, il ressort que la consommation

Fournitures essentielles

annuelle d'essence nécessaire pour ce véhicule à laquelle il convient d'ajouter celle des véhicules et de la moto-pompiers Sapeurs. Tompier, sera d'environ et au minimum de 3000 litres.

Etant donné l'importance de cette consommation et par suite de la pénurie, il demande au Conseil s'il ne serait pas d'avis de demander à tous les pompiers de la ville de faire des offres de "fournitura au rabais" sur un prix officiel de la taxe... Le conseil Municipal estimant que le magasin bénéficiaire qui leur est accordé peut leur permettre de nous consentir une remise appréciable pour le budget communal, est d'accord pour que les pompiers soient invités par appel d'offres, sous pli cacheté, à nous remettre leurs conditions.

Terrain Baqué

M. Lamolle, Conseiller municipal, a chargé M. le Maire, en sa qualité de Notaire, de rédiger le bail à prorata avec M. Baqué, j.e. Manci pour la cession de son terrain, (quartier Vanefond) devant être utilisé pour l'épannage des eaux et ammodices...

Le bail en question sera soumis, jeudi 13 janvier, à la signature des parties.

Fédération des locataires

Le Président de la Section locale de la Fédération des locataires demandait une audience en vue de lui expliquer la situation faite à de nombreux locataires et dirigées la Municipalité à obtenir le maintien dans la hiérarchie et le classement de la Commune dans la catégorie de celles de plus de 4000 hab. en tant que "centre urbain et aisé industriel".

Après un échange M. Lutet et l'opposition de plusieurs conseillers, il a été décidé à l'unanimité du groupe qu'une question serait posée jusqu'à présent consultation de l'autorité Supérieure.

Droits de place 1949

M. Cam. Cécile Blaizot, Chargé spécialement des droits de place, à la parole... Il rappelle, avec toutes les difficultés, à l'Assemblée, les opérations d'adjudication des droits de place étant toutes infructueuses et il a fallu se préoccuper d'accomplir immédiatement toutes les formalités nécessaires pour traiter en "régie intérieure"... Cette opération a été réalisée avec M. Charve qui nous a fait les meilleures conditions. Il donne lecture du texte de ces conditions de régie intérieure ainsi que du texte des modalités d'application du cahier des charges approuvé par M. le Préfet. Il communique aussi le libellé du contrat approuvé entièrement par la Municipalité. Ces diverses opérations réglées en séance particulière du 27 Décembre 1948 ont fait l'objet d'une délibération, ~~la Municipalité a approuvé également les termes du contrat~~, et le tout a été apporté dès le lendemain, à M. le Sous. Préfet qui a approuvé le document le 31.12.1948.

Il insiste, en terminant, pour qu'une commission de surveillance des marchés, composée de 3 ou 4 membres, soit constituée, de sorte qu'elle sera chargée du contrôle des employés proposés à la direction des droits de place. Il est indispensable que les tarifs en vigueur soient perçus très exactement.

M. Gr. Dubreuil, Dufor, Youmec, Orbigny L. ont accepté de remplir ô
tous les rôle, et faire intermission des fonctions de commissaire de surveillance
des marchés. ... Il ne peut officiellement les accueillir tant que sera renvoyé le Maire.

Solari d' Eujol.

Pourriez-vous mettre le salaire du chauffeur cantonnier auxiliaire à 10 francs
payé à la journée, ^{en harmonie} avec celui des manœuvres ? Au service vicinal, M. Cau-
Cecille demande à l'Assemblée de voter le prix horaire à 50 francs. Accepté.

Juris ~~B~~abette

La Grâce soumet ensuite au C. M. un. G. m. a. d. g. Juvinc
D'incorporation introduite par le jeune . . . acquise à la suite, avec son
Collège économique de Toulouse. Ecussons, en sur la demande.

Il est à remarquer, également celle de la "Générale" qui renvoie le compte à l'Adm. de la marine, que l'estimation des forces navires de l'ennemi faites par les Généraux de la marine donne aux armées navales une importance considérable.

Q'ya'rik' 'leath'ye

3. Cas. Ceci va, il y a une ville dans l'Est de la
Pologne qui est un matériau à laquelle commercial qui a été associé au
locataire... et j'aurai que, étant donné l'heure que je, je ne la ferai pas
couper, tu n'entends pas que la majorité de la population : c'est à dire,
les agriculteurs, les petits propriétaires, les petits fermiers, les petits

Il y aurait à l'avenir pour la ville à gérer soit une fonction publique soit
3000 postes dans tout le temps simple jusqu'à 150000000 francs.
2^e pour chaque femme 1000 francs.

Il sera procédé à la réification du matériel tant à la fin que le Projet au
cours duquel je suis au moment où il sera mis en œuvre. Le Pôle maximalement
élevé ne pourra succéder à l'heure où j'aurai établi un Générateur de

l'ordre officiel étant épuisé, la veuve est mise à 250.10.

meat

Doveur -

fertilizer

nut.

Shawole

Tigardie

soil

water